

DECLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES EN SA FORMATION SPECIALISEE DE LA COUR D'APPEL DE CAEN

16 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

La santé fait partie des choses les plus précieuses pour l'être humain, et c'est le devoir de tout employeur de préserver celle des personnels. Si la Loi impose de protéger la santé des personnels, qu'en est-il au ministère de la Justice ?

En matière d'affichage et de promesses, depuis une dizaine d'années, ce ministère ne s'est pas économisé : circulaires, plans et chartes diverses se sont suivis dans de nombreux domaines : des risques psychosociaux à la responsabilité des chefs de service en passant par la médecine de prévention, les violences, l'amiante, etc.

Mais au-delà d'écrire, qu'a-t-il été fait concrètement ? Dans notre cour, une arlésienne malgré nos demandes et vos promesses.

Les personnels souffrent, et au-delà des collectifs de travail éprouvés, les médecins du travail et l'ensemble des préventeurs ne cessent d'alerter sur les difficultés et la souffrance. Pourtant, les promesses mille fois renouvelées de ce ministère en matière de conditions de travail et de prévention des risques se sont inévitablement soldées par l'inaction, quand l'administration ne fait pas tout simplement pire qu'avant !

Les projets se succèdent : réformes, constructions d'établissements... Mais où sont les budgets qui les accompagnent ? Quand les représentants des personnels seront-ils réellement consultés comme le prévoient les textes s'agissant de l'impact de ces projets et réformes sur les conditions de travail et la préservation de la santé des personnels ?

Les collègues sacrifient ainsi autant leur vie personnelle que leur santé !

La parole est parfois libérée avec l'aide des psychologues mais sans que les conditions de travail s'améliorent, sans que la charge de travail soit revue et que le management soit remis en cause ! Que faire de la souffrance de nos collègues, des suicides qui affectent lourdement les collectifs de travail, des agressions physiques et verbales que les agents subissent quotidiennement ?

L'UNSa Services Judiciaires et l'USM revendiquent un changement de cap pour que les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail deviennent des préoccupations réelles de cette cour d'appel, accompagnées des budgets qui en seront la démonstration.

L'UNSa / USM réaffirme le secrétariat administratif de cette instance incompatible avec la charge de travail des services RH du SAR.

L'UNSa / USM interroge, bien que cela ne soit pas prévu initialement à l'ODJ sur la réactivation du niveau supérieur du plan VIGIPIRATE suite au drame de la semaine passée et s'inquiète car chaque agent est susceptible d'être une cible.

Merci de votre attention.